

Actualités

➤ Indemnisation des dommages aux troupeaux

Le travail de refonte des barèmes utilisés pour l'indemnisation des dommages causés par le loup, l'ours et le lynx a été mené en concertation avec les organisations professionnelles et non gouvernementales concernées depuis 2016.

➤ Réunion du Groupe national loup et activités d'élevage du 28 mai 2019

Le préfet Pascal MAILHOS, préfet coordonnateur sur le loup et les activités d'élevage, a présidé la réunion du GNL qui s'est déroulée au cours de la journée du 28 mai dernier à la préfecture du Rhône. Il a rappelé son attachement au principe de subsidiarité, pour permettre aux préfets de département de mettre en œuvre le plan national d'action en cohérence avec les réalités de terrain.

Voir p. 2

Les nouveaux textes qui encadrent le dispositif seront signés courant juillet et feront l'objet d'un Flash spécial d'InfoLoup dès leur sortie.

Une nouvelle version de l'application dédiée à l'instruction des constats de dommages « Géoloup » est mise en place par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et est actuellement en phase de test.

Les dommages constatés avant la publication de ce nouveau régime continuent à être instruits selon les règles actuellement en vigueur.

SOMMAIRE

Coordination du PNA

- GNL du 28 mai 2019 p. 2
- Dates marquantes p. 3
- Les équipes de la DRAAF et de la DREAL AURA p. 5

Protection des troupeaux : Carte des cercles 2019 p. 6

Données sur les dommages p. 7

Protocole d'intervention sur la population de loups : p. 8

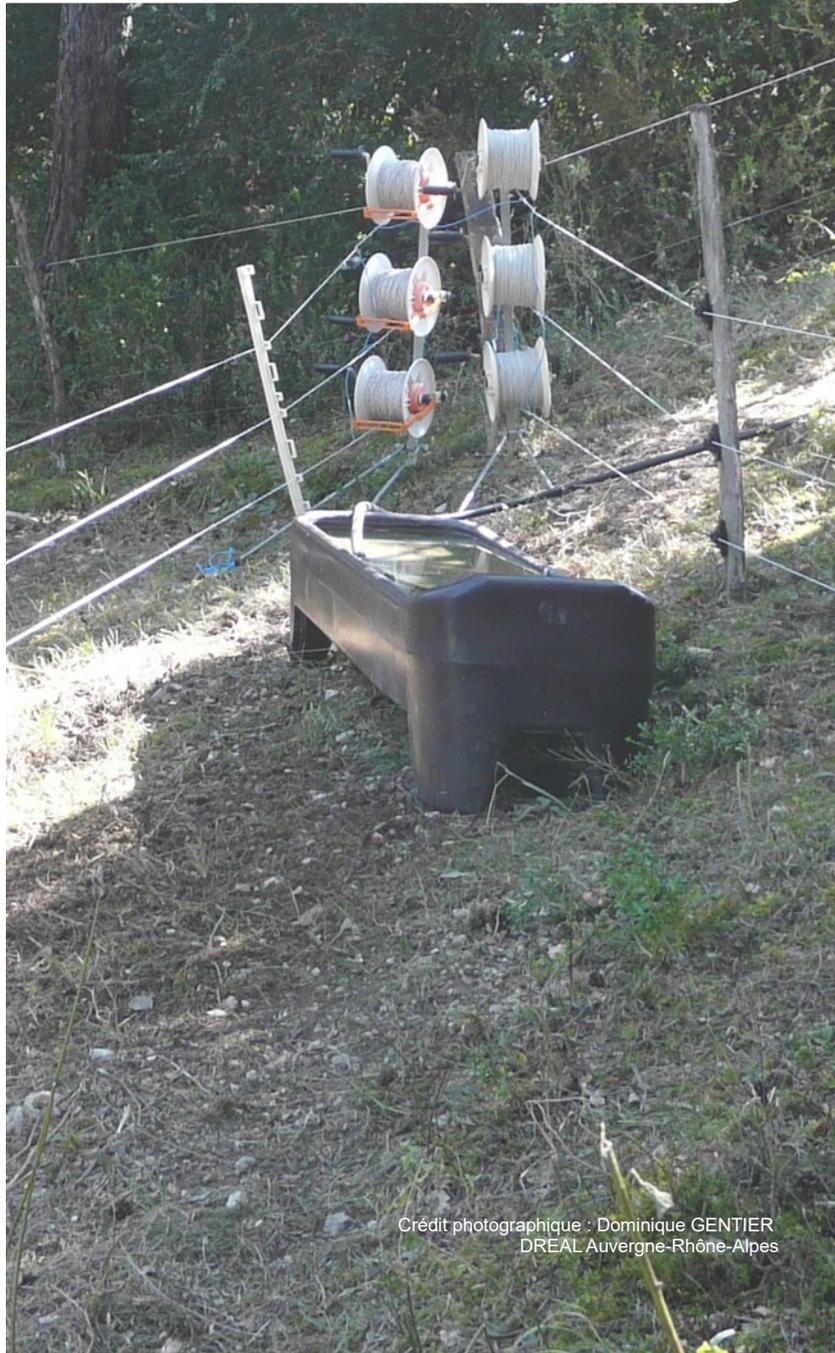
Morts de causes indéterminée, naturelle, accidentelle... p. 9

Optimiser l'efficacité des clôtures p. 10

Suivi de la population de loups p. 12

Chiens de protection des troupeaux : zoom sur 2 actions mises en œuvre p. 14

Berger(s) mobile(s) : Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour p. 17



Groupe national loup et activités d'élevage du 28 mai 2019

En introduction, le préfet a dressé un bilan des actions menées depuis le précédent GNL de février 2019. Il a rappelé son attachement au principe de subsidiarité, pour permettre aux préfets de département de mettre en œuvre le plan national d'action en cohérence avec les réalités de terrain.

1. L'ONCFS a présenté les données concernant l'**évolution des zones de présence permanente du loup (ZPP)**. Voir p.12.

La thèse en cours sur les **conséquences des tirs**, débutée à l'automne 2018 par l'ONCFS, doit se dérouler sur une durée de trois ans. Le préfet coordonnateur a demandé qu'un travail complémentaire soit conduit pour examiner des situations concrètes sur quelques territoires.

2. Le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a ensuite présenté le **projet d'arrêté ministériel expérimental portant sur le protocole d'intervention** sur la population de loups. Cet arrêté permettra notamment :

- le relèvement du plafond de destruction (17 + 2%),
- la création d'un cercle 0 correspondant aux foyers de prédation et où la protection et les tirs pourront être renforcés,
- la possibilité d'ordonner les tirs de prélèvements simples dès le 1er juillet pour le cercle 0, les communes en zone difficilement protégeable (ZDP), ou en cercle 1 sous certaines conditions.

3. Le ministère chargé de l'agriculture a présenté les modalités de renforcement de la **protection des troupeaux** en cercle 0 et d'anticipation de la protection en dehors des cercles 1 et 2 (installation de chiens de protection).

4. L'arrêté sur la définition d'une **zone difficilement protégeable (ZDP)** a été publié le 5 avril 2019. Dans ces communes, les tirs létaux ne sont pas conditionnés à la protection des troupeaux, et les tirs de prélèvement peuvent être ordonnés sans condition d'importance/réurrence des dommages.

5. Les premiers résultats de la **mission de parangonnage sur plusieurs régions européennes** (en Allemagne, Espagne, Italie, Pologne, Suisse) ont été présentés par la mission conjointe CGEDD/CGAAER. La mission a présenté la situation dans les 7 pays en termes de dynamique de population de loups, dégâts constatés, aides et indemnités ou encore protection des troupeaux. Le rapport sera prochainement publié et une présentation complète en sera faite au prochain GNL après sa validation par les ministres.

6. La présentation sur la réforme des textes portant sur le **dispositif d'indemnisation des dommages aux troupeaux** a fait état des principales nouveautés. Les textes devraient paraître dans les semaines à venir.

Un groupe de travail sera également lancé concernant la revalorisation des pertes indirectes. Il associera les mêmes membres que le groupe de travail « pertes directes ».

7. Une enveloppe à destination des **Parcs nationaux** a été mise en place par le MTES pour permettre le lancement d'actions telles que la mise en place de « brigade de bergers » ou l'étude sémiologique sur l'interface loup – cheptels ovins en contexte de prédation.

8. Le Conseil scientifique du Groupe national loup et activités d'élevage a présenté ses conclusions sur les **analyses génétiques** menées comparativement par les deux laboratoires Antagène et Forgen. Ce rapport, ainsi que ceux des deux laboratoires, sont disponibles sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (cliquez  [ici](#)).

Coordination

Dates marquantes Mai - Juin

- 15 mai 2019 : A l'invitation du préfet coordonnateur Pascal MAILHOS, une trentaine de préfets et de sous-préfets concernés par les problématiques de cohabitation du loup et des activités d'élevage se sont réunis à Lyon. Organisée par la DREAL, le SGAR et la DRAAF sous un format innovant, la journée a mêlé présentations en séance plénière et ateliers, notamment autour de la rencontre avec un éleveur pour évoquer les mesures de protection des troupeaux, la reconstitution d'une opération de tir de nuit et le visionnage d'un film sur les constats de dommage.



Crédit photographique : Préfecture du Rhône

- 21 mai 2019 : Le préfet référent pour le Plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage auprès du préfet coordonnateur, Xavier DOUBLET s'est rendu dans les départements des Hautes-Alpes et de la Drôme, à la rencontre des éleveurs.
- 28 mai 2019 : Le groupe national loup et activités d'élevage s'est réuni sous la présidence du préfet coordonnateur.
Compte-rendu de la séance p. 2.
- 5 juin 2019 : Le préfet référent a reçu les présidents des associations régionales des lieutenants de louveterie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- 7 juin 2019 : Le préfet coordonnateur a signé la note technique portant à connaissance le nombre maximum de loups (*Canis lupus*) dont la destruction est autorisée en 2019.
Télécharger  [la note technique du 7 juin 2019](#).
- 8 juin 2019 : Le préfet coordonnateur et le préfet référent ont participé au Congrès régional 2019 de l'Union de Louveterie Auvergne-Rhône-Alpes.
- 20 juin 2019 : Le préfet coordonnateur a rencontré le Président de la Fédération régionale des Chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes.

Coordination

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

3 mai 2019	: Comité départemental loup des Hautes-Alpes.
17 mai 2019	: Atelier loup des Fédérations des chasseurs.
22 mai 2019	: Groupe de travail « Effarouchement ».
22 mai 2019	: Mise en place de la cellule de veille du Bas-Rhin.
4 juin 2019	: Cinquième atelier de l'étude « Prospective pastoralisme ».
7 juin 2019	: Cellule de veille et de suivi du loup de Saône-et-Loire.
12 juin 2019	: Mise en place de la cellule de veille de l'Ain.
24 juin 2019	: Comité départemental loup de la Haute-Savoie.
25 juin 2019	: Groupe de travail et de réflexion autour des actions à mener dans les années à venir sur les chiens de protection.
25 juin 2019	: Comité départemental des Alpes-Maritimes.
27 juin 2019	: Cellule de veille du Puy-de-Dôme.
27 juin 2019	: Groupe de travail « Loup à proximité des habitations ».



Crédit photographique : ONCFS – Service départemental de la Meurthe-et-Moselle

Les artisans de la coordination en appui aux préfets et aux DDT(M)

à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Mathieu METRAL
a rejoint la DRAAF
Auvergne-Rhône-Alpes
le 1^{er} mai 2019
en tant que
**référént national loup
et activités d'élevage**



Sabrina LARGO
**Chargée de mission
protection des
troupeaux**
pour les plans de
développement ruraux
régionaux Auvergne et
Rhône-Alpes et
pastoralisme

à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Léa SCERRI
Fronts de
colonisation
Communication
Suivi budgétaire



Juliette BLIGNY
a été nommée
cheffe de l'unité loup
à la DREAL
Auvergne-Rhône-Alpes
le 12 juin 2019

Unité loup

**Jean-Marc
MATHIEU**
Correspondant
national
Géoloup
Foyers de
prédation
Suivi protocole
Indemnisation des
dommages



Dominique GENTIER
Chargée
de la communication
Fronts de colonisation
Suivi budgétaire

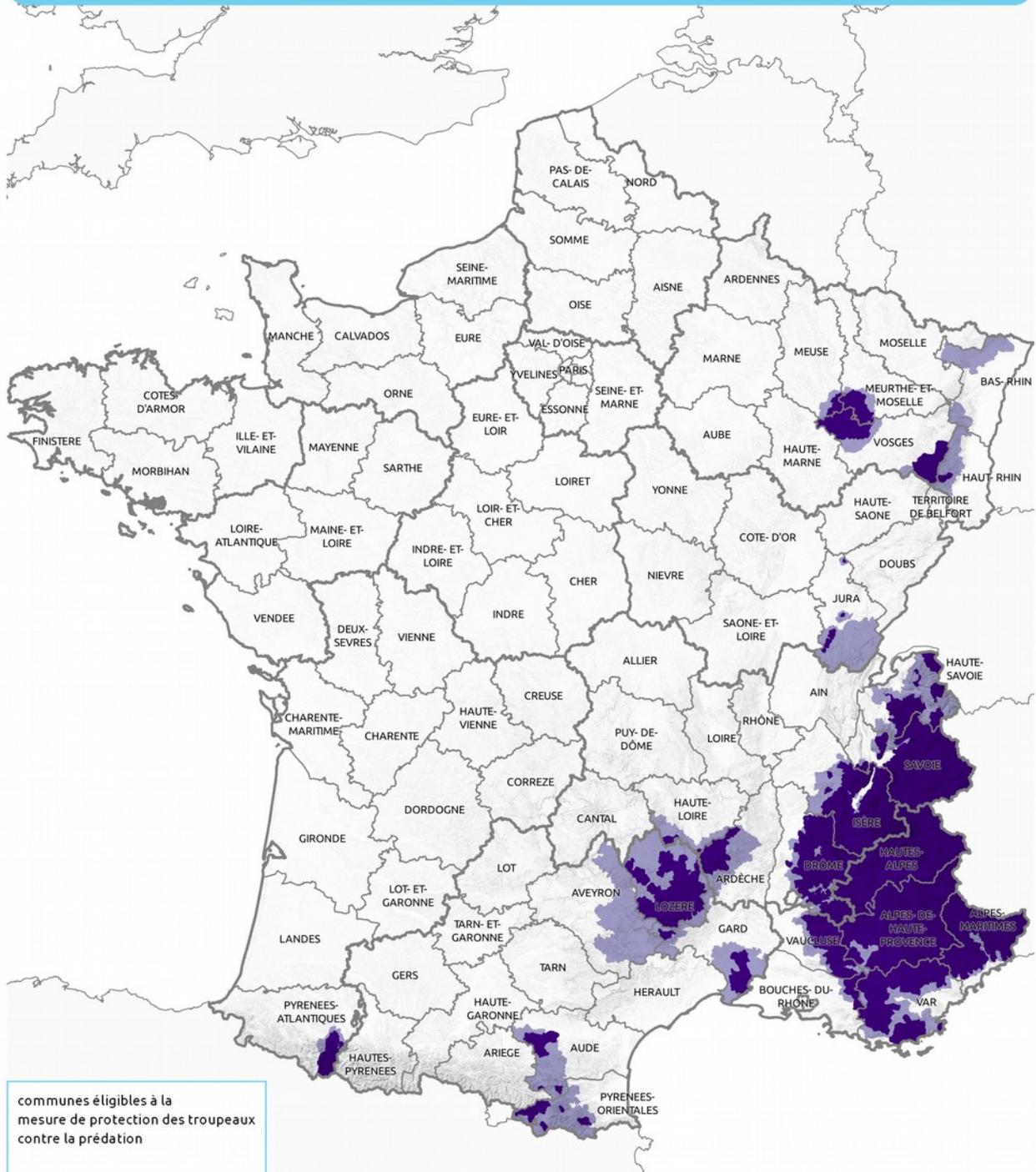


Manon DESALME
Foyers de prédation
Suivi du protocole
Indemnisation des
dommages



Protection des troupeaux

ZONES D'AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP
2019 - France métropolitaine continentale



communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation

- cercle 1
- cercle 2




Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes - SRISSET
Pôle d'appui à la valorisation des données

Date de création : mai 2019

Sources :
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation - DDT(M)
2019
fond carto. : IGN Adminexpress 2019

ref. : MD/201905231237

Données sur les dommages

Au 30 juin 2019, les données relatives aux dommages sur les troupeaux domestiques enregistrées dans l'application Géoloup permettent de comptabiliser :

- 820 constats de dommages établis
- 2 642 victimes ayant fait l'objet d'un constat de dommages
- 2 125 victimes indemnisées

Le nombre de victimes est sensiblement plus bas que celui constaté l'an dernier à la même époque. Cette tendance est à relativiser car le mouvement social de l'ONCFS retarde la saisie des constats de dommages aux troupeaux.



Credit photographique : Dominique GENTIER - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Protocole d'intervention

Au 8 juillet 2019, 45 loups sont décomptés du plafond national de 53 spécimens, fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié et porté à connaissance par la note du préfet coordonnateur du 7 juin 2019.

Détail des opérations de défense des troupeaux en mai et juin 2019

Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir *	Département Secteur
02/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Savoie Maurienne
04/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Hautes-Alpes Embrunais
04/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Hautes-Alpes Brançonnais
05/05/2019	1	Femelle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
10/05/2019	1	Femelle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
14/05/2019	2	Mâle Femelle Adultes	TDR	Var Canjuers
15/05/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Préalpes de Menton
16/05/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Savoie Maurienne
17/05/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Préalpes de Menton
20/05/2019	1	Femelle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
21/05/2019	1	Femelle Adulte	TDS	Isère Massif de l'Oisans
23/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Isère Massif de l'Oisans
24/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Alpes-de-Haute-Provence Vallée de la Blanche
25/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Gard Costières
29/05/2019	1	Femelle Adulte	TDS	Isère Massif de l'Oisans
31/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Savoie Massif de la Vanoise

Détail des opérations de défense des troupeaux en mai et juin 2019 - Suite

Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir *	Département Secteur
02/06/2019	1	Indéterminé	TDS	Hautes-Alpes Massif de l'Embrunais
07/06/2019	1	Indéterminé	TDS	Hautes-Alpes Gapençais
11/06/2019	1	Femelle Adulte	TDS	Hautes-Alpes Briançonnais
13/06/2019	1	Femelle Adulte	TDS	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
20/06/2019	1	Femelle Adulte	TDR	Alpes-Maritimes Vésubie
22/06/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Alpes-de-Haute-Provence Verdon
Dernière minute				
08/07/2019	1	Femelle Adulte	TDS	Alpes-de-Haute-Provence Theillon
08/07/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Savoie Vanoise

* TDS : Tir de défense simple / TDR : Tir de défense renforcée

Morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

Au 8 juillet 2019, 16 loups ont été retrouvés morts de causes accidentelle, naturelle ou indéterminée.

Détail des cas recensés en mai et juin 2019

Date	Département Commune	Commentaires
23/05/2019	Lozère Châteauneuf-de-Randon	Un loup mâle a été retrouvé en bordure de la N88. La dépouille, récupérée par le Service départemental de l'ONCFS, a été remise au laboratoire départemental pour autopsie et analyses toxicologiques.
02/06/2019	Savoie Sur la Vy	La dépouille d'un loup a été retrouvée vraisemblablement victime d'une collision routière.
17/06/2019	Isère	Le Service départemental de l'ONCFS a récupéré une louve paralysée du train arrière. L'animal a été euthanasié par un vétérinaire.

Partage d'expérience
Optimiser l'efficacité des clôtures

PROTECTION DES TROUPEAUX

Une série de courts métrages
« Clôtures pour protéger des loups »

AGRIDEA a réalisé une série de vidéos didactiques sur les clôtures de protection face aux loups.

Les films, produits par des experts sélectionnés, sont basés sur deux études réalisées avec des loups détenus en enclos et sur une analyse des pratiques actuelles concernant les clôtures pour le petit bétail en Suisse. Le court métrage principal « Comportement des loups face aux clôtures » est accompagné par des vidéos sur des thèmes ciblés. Parmi ceux-ci :

- technique de clôture de pâturage,
- courant impulsif et conduction du courant,
- visibilité et signalisation,
- contrôles, entretien et points faibles...

Déjà publiées récemment en Suisse alémanique, ces vidéos ont suscité un vif intérêt. Elles sont désormais disponibles en français.



Ces vidéos donnent des conseils pratiques sur le choix de la clôture électrique, qu'elle soit fixe ou mobile, la hauteur, la pose, le branchement, l'entretien...

Les détails techniques sont parfaitement commentés. Des schémas et des explications très pratiques présentent l'indispensable contrôle du fonctionnement de mise à la terre.

Les sujets du courant nécessaire et du choix de l'électrificateur sont également traités. En effet, la proximité de la ferme, le lieu du pâturage et la nature de la clôture sont déterminants pour opter ou non pour un matériel mobile avec batterie adaptée.

Extrait du communiqué de presse :

«...Les questions centrales restent de savoir comment les loups apprennent à trouver les points faibles d'une clôture et si après avoir reçu une décharge, les loups commencent à se méfier des clôtures électriques ou non. La plupart des loups ne saute généralement pas les clôtures électriques, bien qu'ils en soient capables physiquement. Jusqu'à présent, l'expérience a montré qu'une clôture électrifiée de 90 cm offre généralement une protection de base suffisante... ».

L'utilisation méticuleuse des clôtures électriques contribue aussi à réduire d'autres risques et conflits que ceux en lien avec la protection du troupeau. Par exemple, les promeneurs et les cyclistes peuvent aussi être informés au travers d'une bonne signalisation.

- **Liens vers**  **les courts métrages.**
- **Télécharger**  **le communiqué de presse du 13 mai 2019.**

L'association suisse AGRIDEA encourage l'échange de connaissances et d'expériences entre les personnes dans divers domaines thématiques : vulgarisation, recherche, pratique, administration ou politique. Les cantons et quelques 40 autres organisations sont membres de l'association AGRIDEA. Avec ses partenaires, elle s'investit pour proposer et maintenir un avenir durable de l'agriculture et de l'espace rural.

Lien vers  **le site internet d'AGRIDEA.**

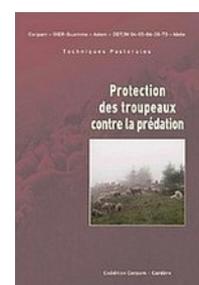
Crédit photographique : Dominique GENTIER
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Pour aller + loin

Protection des troupeaux contre la prédation

Le CERPAM diffuse un **guide technique** de synthèse et de référence sur les outils de protection et sur les conditions de mise en œuvre dans la diversité des systèmes d'élevage et des territoires afin d'accompagner la profession agricole, les techniciens pastoraux et les administrations dans la mise en œuvre de ces mesures.

CERPAM – OIER-SUAMME – ADEM – DDT(M) 04, 05, 06, 38 73 - Coédition Cerpam - Cardère



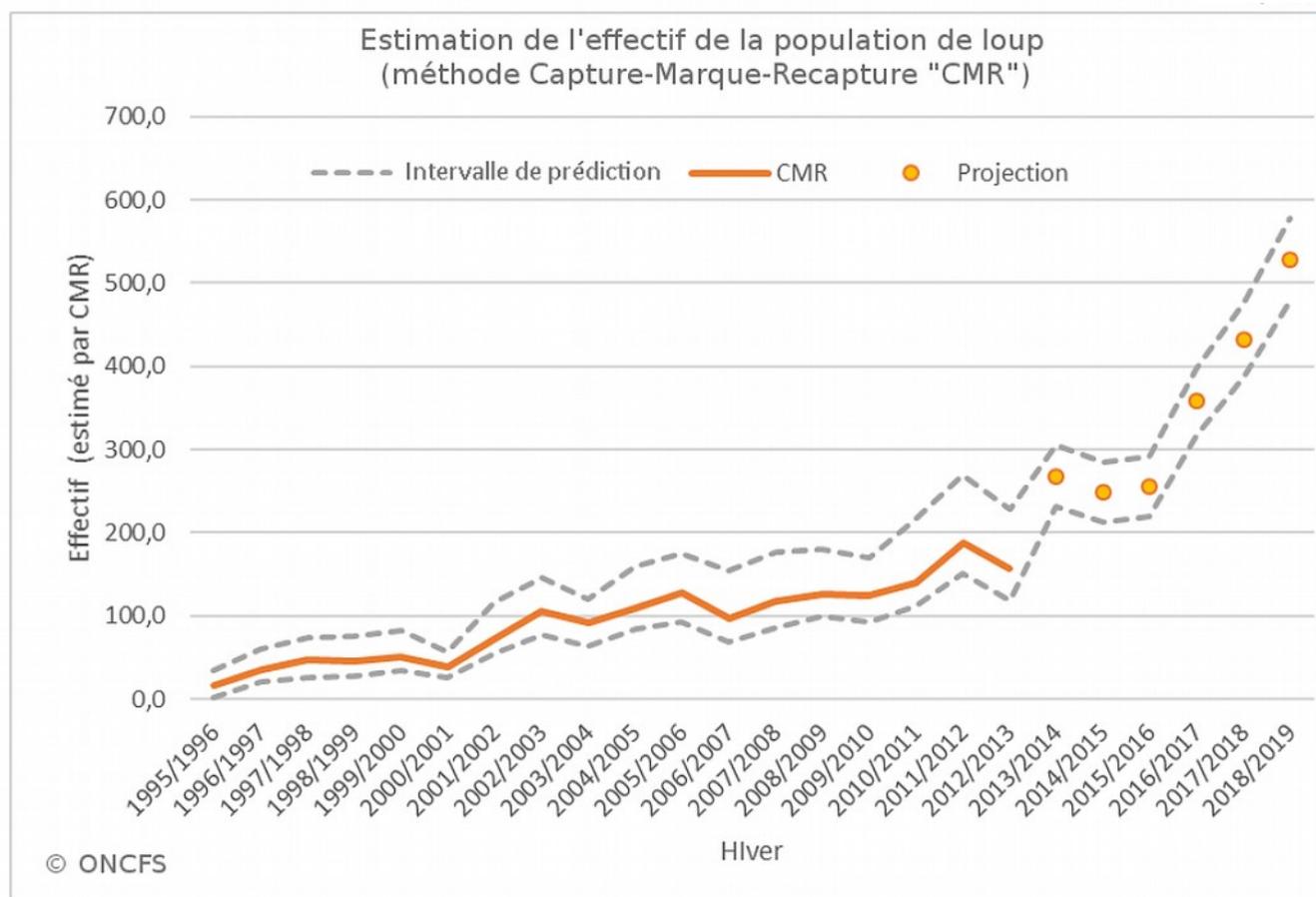
Suivi de la population de loups

Bilan du suivi hivernal de la population de loups Hiver 2018 – 2019

La campagne de suivi du loup pour l'hiver 2018-2019 s'est achevée le 31 mars dernier. Le réseau Loup/Lynx a publié le 7 juin le bilan du suivi hivernal de la population de loups en France pour l'hiver 2018/2019.

- L'effectif en sortie d'hiver correspond à un intervalle de prédiction entre 477 et 576 individus, ce qui a conduit à une estimation arrondie de 530 loups.
- 92 ZPP ont été recensées en sortie d'hiver 2018-2019 contre 74 ZPP recensées en sortie d'hiver 2017-2018.

Retrouver toutes les informations détaillées sur les zones de présence permanente (nouvelles ZPP, constitution en meutes ou non, secteurs à surveiller, carte schématique...), et sur la présence du loup en régions dans le [Flash info](#) du 7 juin 2019.



Suivi de la population de loups

Viabilité et seuil des 500 loups

En 2017, le ministère chargé de l'Environnement avait commandé au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), une analyse des conditions de viabilité à long terme de la population de loups en France et des possibilités de prédiction de l'évolution de ses effectifs

Télécharger :

 [l'Expertise collective sur le devenir de la population de loups en France.](#)

Cet objectif de viabilité de l'espèce est repris dans le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023.

En l'occurrence, le seuil minimum de viabilité démographique retenu par l'État, pour une population au taux de croissance = 1, c'est-à-dire correspondant à une population stable, est de 500 loups.

Qu'est-ce que la viabilité exactement ?

La **viabilité démographique** concerne l'aptitude de la population, à moyen terme (100 ans), à résister au risque d'extinction par aléas de survie et de fécondité d'autant plus forts que les effectifs sont restreints.

La **viabilité génétique** concerne la capacité de préserver un potentiel génétique suffisant pour s'adapter à des conditions d'environnement changeantes à l'échelle des temps évolutifs.

Un retour sur les conclusions du groupe d'experts internationaux sur le devenir de la population de loups en France sur le site :

 [« Le loup en France ».](#)

En quoi l'atteinte du seuil de 500 loups peut modifier le PNA ?

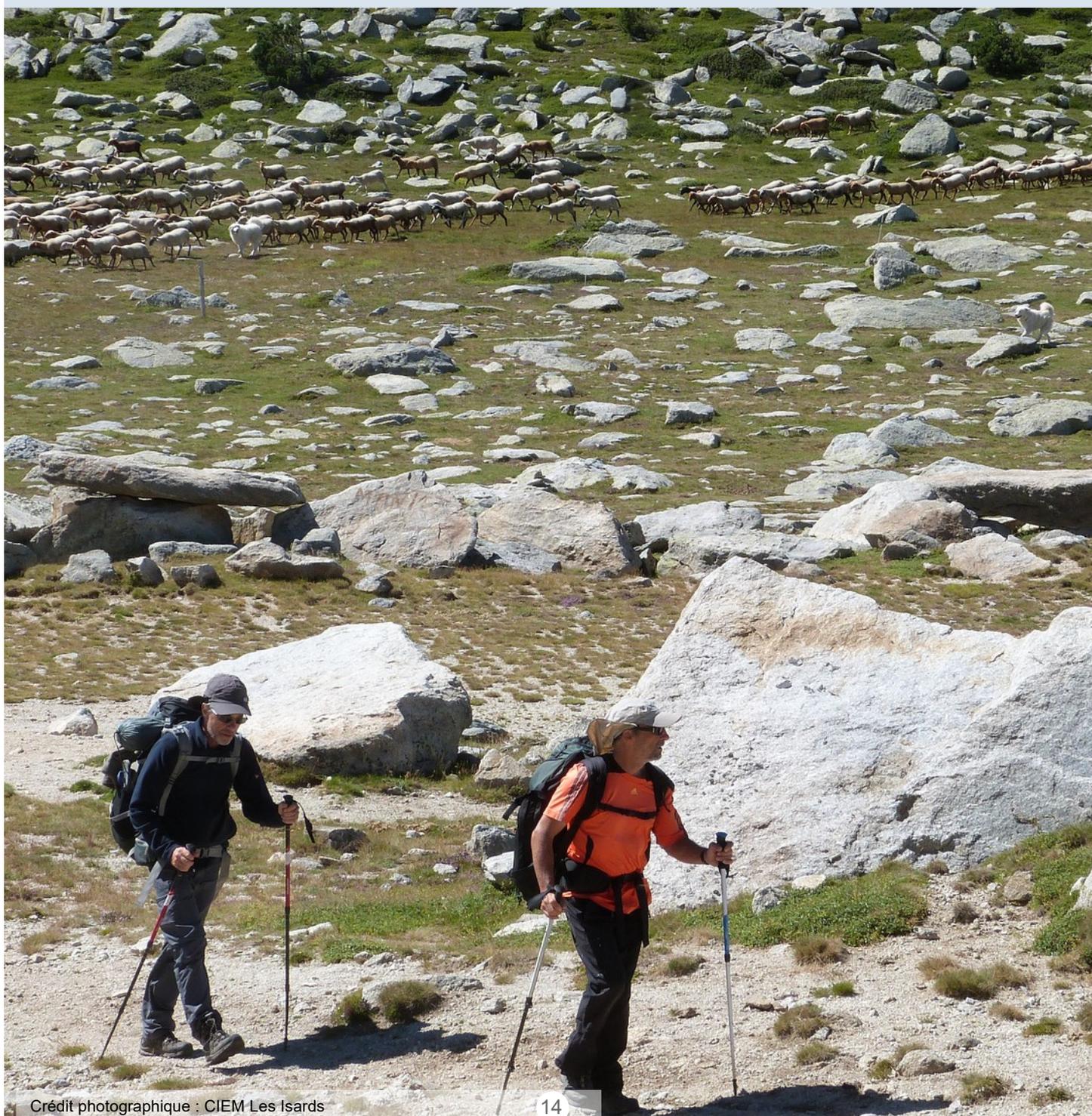
Dans un contexte de prédation restant important, l'atteinte du seuil pourrait permettre une inflexion du nombre de loups pouvant être tués, en se focalisant sur les zones les plus critiques (très forte prédation).

Un arrêté ministériel expérimental est en cours de signature à cette fin. Il sera développé dans le prochain InfoLoup.

RANDONNEURS et CHIENS DE PROTECTION DES TROUPEAUX

Zoom sur deux des actions mises en œuvre !

- un clip didactique en situation réelle voir p.15
- une enquête pour mieux comprendre les situations de rencontre voir p. 16



Comment se comporter à l'approche d'un troupeau ?

Comment se comporter lorsqu'un ou plusieurs chiens de protection s'approchent ?

Quels sont les gestes qui permettent de se sortir d'une situation tendue ?

Quels sont les gestes à éviter ? ...

Toutes les réponses dans le clip
**« Chiens de protection
et randonneurs :
besoin d'un décodeur ? »**



Le film s'adresse aux usagers de l'espace pastoral : randonneurs, vététistes, habitants...

Court, concis, facile à mettre en pratique, il permet à chacun d'adopter le bon comportement en présence d'un troupeau et d'un ou plusieurs chiens de protection.

« Randonneurs et chiens de protection : besoin d'un décodeur ? » a été réalisé par Jérôme BOUVIER, sur une idée de Jean-Marc LANDRY (IPRA) avec la participation financière de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage.

Appliquer ces recommandations facilite la cohabitation entre usagers de l'espace pastoral et chiens de protection, permettant ainsi de réduire les risques d'incidents.

Le clip a vocation à être largement diffusé dans les Offices du tourisme, maisons de Parcs nationaux, hébergements, refuges... et auprès de tous les professionnels du tourisme et de l'accueil.

Retrouvez-le sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

👉 **« Chiens de protection et randonneurs : besoin d'un décodeur ? »**

Il est également accessible sur le compte Facebook du Parc national des Ecrins.

« Mon expérience avec les chiens de protection »

Une enquête auprès des usagers de la montagne pour évaluer la situation

Avec la participation financière de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des services pastoraux Auvergne-Rhône-Alpes souhaite mieux connaître, comprendre, évaluer ce qu'il se passe lors des rencontres entre pratiquants de la montagne et chiens de protection des troupeaux.



Randonneurs, trailers, vététistes, cavaliers, ...
votre expérience nous intéresse !

Avec le développement de la présence des loups et la prédation sur les troupeaux, vous avez sûrement eu l'occasion de rencontrer des **chiens de protection** des troupeaux.

Ce ne sont pas des chiens de compagnie, ils aident les éleveurs et les bergers dans leur travail quotidien.

Soucieux de la bonne entente entre utilisateurs de la montagne, nous travaillons actuellement sur les relations entre loisirs en montagne et chiens de protection, afin de faire cohabiter les activités des éleveurs avec les activités de pleine nature.

Partagez votre expérience, positive ou négative, via le questionnaire en ligne à l'adresse <https://urlz.fr/9Seq> ou en flashant le code QR ci-dessous (5 minutes). Votre réponse servira à améliorer nos actions.



« Ces chiens protègent les troupeaux et se tiennent prêts à éloigner tout intrus. »

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉSEAU
PASTORAL
Auvergne-Rhône-Alpes

NE PAS JETER SUR LA
VOIE PUBLIQUE

L'enquête « **Mon expérience avec les chiens de protection** » répond à plusieurs objectifs : identifier la réalité des problèmes sur le terrain, être en mesure de localiser, décrire et quantifier les rencontres entre pratiquants et chiens de protection, identifier des déterminants potentiels d'une bonne ou d'une mauvaise rencontre... Et enfin, construire des solutions pour améliorer la cohabitation à moyen terme (action au cours de l'été en cas de situation difficile) et à long terme.

Un questionnaire est mis en ligne depuis le 20 juin 2019. Il s'adresse à toute personne ayant vécu une bonne ou une mauvaise expérience de rencontre avec un chien de protection.

Les randonneurs, trailers, vététistes, cavaliers, vacanciers, habitants des zones de montagne sont invités à témoigner :

 <https://urlz.fr/9Seq>

Cette campagne d'enquête est transmise à de nombreuses structures telles que les Offices de tourisme, les bureaux des guides, les refuges et gîtes et autres hébergeurs, les structures d'accueil du public, les gestionnaires d'espaces naturels, les chasseurs, les forestiers, les mairies et gendarmeries, les magasins de location de matériel de randonnée ou VTT...

Initiée en Savoie en 2018 avec environ 300 retours, cette expérience a donné lieu à de premières actions :

- lien avec les services de l'Etat en cas de morsure,
- réunion de restitution auprès des différents acteurs du territoire (communes, parcs, AFP, acteurs du tourisme, communautés de communes...),
- organisation de journées de formation et d'échange à destination des prescripteurs d'activités de pleine nature sur la thématique des chiens de protection.

Berger(s) mobile(s) en appui aux éleveurs et aux bergers dans les Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour

Durant la saison d'estive, il est possible pour les éleveurs dont les troupeaux pâturent dans le cœur du Parc national de la Vanoise et celui du Mercantour, de solliciter la mise à disposition gratuite d'un berger d'appui.

Ce berger mobile, expérimenté, peut être mis à leur disposition soit en remplacement des bergers et alpagistes présents sur l'alpage pour qu'ils puissent prendre du repos, soit en renfort en cas d'épisodes de prédation pour permettre notamment la mise en place de parcs, le regroupement des troupeaux, la recherche d'animaux disparus suite à une attaque, etc.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage. Elle est soutenue financièrement par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et ses premiers résultats seront exposés au prochain Groupe national loup et activités d'élevage.

Elle est portée par les Services de Remplacement des Alpes-Maritimes et de Savoie, avec l'appui des services techniques des deux Parcs nationaux.

Cette aide a vocation à soulager les éleveurs et les bergers dans le contexte spécifique de prédation dans un espace protégé où les tirs de défense des troupeaux ne sont pas autorisés.

**Les éleveurs dont les troupeaux estivent en cœur
des Parcs nationaux de la Vanoise et du Mercantour sont invités à contacter
les services de remplacement concernés.**

Service de remplacement des Alpes Maritimes

Tél : 04 93 21 17 02 - 06 59 12 94 63

Parc national du Mercantour

04 93 16 78 88

Service de remplacement des Terraillets - Savoie

Tél : 06 60 36 31 00

Parc national de la Vanoise

Tél : 04 79 62 30 54



Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, conception) : Dominique GENTIER

Communication PNA Loup et activités d'élevage - DREAL Auvergne Rhône-Alpes

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

 **Consultez les numéros de la lettre InfoLoup**

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr